



COMMUNE DE TRELEX

PREAVIS MUNICIPAL N° 02/2021

Demande d'un crédit de CHF 75'400.00 destiné à financer l'aménagement d'un trottoir et la mise en sens unique de la rue de la Gare.

Municipal responsable : Cédric Marzer



Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Préambule

La Municipalité, depuis plusieurs années déjà, a entrepris un travail et des réflexions pour tranquilliser le trafic et sécuriser les cheminements piétonniers dans le secteur de la gare de Trélex. Dans ce sens, différentes mesures ont déjà été entreprises. Afin d'essayer de supprimer le trafic de transit et de combler des manquements dans les cheminements piétonniers, la Municipalité souhaite modifier la signalisation de la rue de la Gare et y aménager un trottoir dans le secteur qui en est encore dépourvu. La Municipalité a donc établi un projet qui fait l'objet du présent préavis.

Situation actuelle

La portion de la rue de la Gare, entre le carrefour avec le Passage Duboulet et le carrefour avec le Coin Greinge, est une route dénuée de tout aménagement piétonnier, d'un gabarit relativement étroit compris entre 5.25 m et 5.50 m, bordé de part et d'autre de murs, limitant ainsi des échappatoires et renforçant visuellement l'étroitesse du secteur. Les deux carrefours existants, soit celui de la rue de la Gare avec le Passage Duboulet ou la rue de la Gare avec le coin Greinge, sont actuellement traités en priorité de droite.

Au niveau du cheminement piétonnier, le cheminement/trottoir existant, situé entre la Gare et le Passage Duboulet, s'interrompt au droit du carrefour. Côté amont, un trottoir existe et s'interrompt en bordure de la rue de la Gare n°18, soit une vingtaine de mètres avant la route de Genolier.

Objectif

Le présent projet a été étudié pour répondre aux objectifs suivants, fixés par la Municipalité :

- Renforcer et sécuriser les cheminements piétonniers le long de la rue de la Gare
- Offrir une continuité piétonne tout le long de la rue de la Gare
- Tranquilliser le trafic tout en dissuadant le trafic de transit

Projet

Le projet prévoit la réalisation d'un trottoir semi-franchissable, d'une largeur de 1.50 m, partant de l'extrémité du chemin du Passage Duboulet jusqu'au trottoir existant à la hauteur du n°18, réalisé côté Jura de la rue de la Gare.

Vu les gabarits à disposition, ce trottoir est semi-franchissable, séparé de la chaussée par un double rang de pavés, avec une déclivité de l'ordre de 3-4 cm. L'accès de la parcelle n°84 est déclassé par la création d'un rang de pavés à l'arrière.

Ce projet nécessite à l'adaptation de la récolte des eaux claires par le déplacement des grilles d'écoulement.

La mise en place du trottoir, bien que semi-franchissable, va laisser une chaussée de 4 m à 3.75 m sur la portion de la rue de la Gare comprise entre le Passage Duboulet et le Coin Greinge. Ce gabarit, relativement étroit, n'est pas adapté au passage en double-sens de la

circulation puisqu'il entraînerait de facto un empiètement permanent sur le trottoir. Il a donc été décidé de prévoir cette portion de la rue de la Gare en sens unique, à la montée, permettant aux usagers et aux transports publics lors de la mise en place de bus de remplacement de l'utiliser pour rejoindre la route de Genolier. Les cyclistes pourront toujours emprunter la rue à la descente.

La mise en place d'un sens unique sur cette portion de la rue de la Gare, nécessite une adaptation des 2 carrefours, la priorité de droite ne pouvant plus s'appliquer avec un chemin en sens unique. La portion basse de la rue de la Gare est donc déclassée au profit du tronçon Passage Duboulet - rue de la Gare par la mise en place d'une ligne de guidage. Il en va de même avec le débouché sur Coin Greinge qui est déclassé par la mise en place d'un cédez-le passage.

Foncier

L'intégralité des travaux prévus est réalisée sur les domaines publics n°57 et 58, soit sur des terrains communaux, sans emprise sur des terrains privés.

Coût des travaux

Le présent budget a été établi sur la base d'une soumission rentrée pour les travaux de génie civil. Le budget à prévoir peut se résumer de la manière suivante :

1. Travaux de génie civil	48'000.00
2. Marquage et signalisation	5'000.00
3. Honoraires pour études et D.T.	8'085.00
4. Prestations géométriques, abornement, mise à jour	2'000.00
5. Divers et imprévus	6'915.00
<hr/>	
Total des travaux HT	70'000.00
TVA 7.7% arrondie	5'400.00
<hr/>	
Total général TTC	75'400.00

Synthèse

Le présent projet, par la réalisation d'un cheminement piétonnier semi-franchissable entre le Passage Duboulet et le trottoir existant à la rue de la Gare, permet la mise en place d'une continuité piétonne tout le long de la rue de la Gare, renforçant la sécurité des piétons sur ce secteur. La modification de la signalisation avec la mise en place du sens unique sur une portion de la rue de la Gare permet de dissuader le trafic de transit hors de la route cantonale. Elle est une mesure complémentaire impérative pour sécuriser le passage des piétons sur cette portion de la rue de la Gare.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Trélex

Vu le préavis municipal N°02/2021 concernant la demande de crédit de CHF 75'400.00 destiné à financer l'aménagement d'un trottoir et la mise en sens unique de la rue de la Gare ;

Entendu le rapport de la commission Sécurité- Village
le rapport de la commission des finances

Considérant que ce projet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide D'autoriser la Municipalité à effectuer l'aménagement d'un trottoir et la mise en sens unique de la rue de la Gare ;

De lui octroyer à cet effet un crédit de **CHF 75'400.00**, à prélever sur la trésorerie courante, ou si nécessaire d'emprunter ;

D'amortir ce montant en une fois par prélèvement à la réserve 9282.40 « Fonds de réserve pour investissements futurs ».

Au nom de la Municipalité de Trélex

Le Syndic :
P. Hofmann

La Secrétaire
L. Suvà



Annexe : plan de situation

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 22 février 2021 pour être soumis au Conseil communal du 31 mars 2021.

COMMUNE DE TRELEX

"Rue de la Gare"

Aménagement d'un trottoir

Echelle 1 : 300

